

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 48-1
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ASH auprès des conseillers techniques ASH départemental et académique
	PLACE DU POSTE	Poste implanté pour une part dans les locaux de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône et pour l'autre part dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ASH est placé sous l'autorité des deux conseillers techniques et partage son service pour 50% sur une mission départementale et 50% sur une mission académique.
	MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la continuité des parcours - Renforcer la formation initiale et continue - Organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels <p>Au niveau départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration, la gestion et au suivi des stages départementaux ASH inscrits au plan académique de formation. - Intervenir en qualité de formateur dans différentes actions de formations. - Contribuer au pilotage départemental de la conception et de la mise en œuvre des projets des ULIS, unités d'enseignement et SEGPA. - Contribuer au pilotage départemental de l'accompagnement des enseignants – en particulier les débutants - qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans les secteurs médico-social et sanitaire. - Participer à la coordination de réseaux départementaux tels que : pôle ressources ASH, enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS, directeurs de SEGPA. <p>Au niveau académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap en impulsant et en accompagnant les actions favorisant l'accès à l'emploi et l'accès au supérieur ; - Contribuer à la mise en œuvre du plan académique de formation en développant les actions inter-degrés et pluri-catégorielles ; - Développer les projets en coopération avec les différents partenaires - Repérer les bonnes pratiques, les innovations pédagogiques dans le champ de l'ASH, et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH.

	COMPETENCES	<p>Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (1er et 2nd degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant, (loi du 11 février 2005 et ses répercussions).</p> <p>Disposer de bonnes connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés. Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.</p> <p>Capacité à articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. Maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Être capable de travailler en équipe.</p> <p>Savoir développer une ingénierie de formation. Savoir développer des méthodologies de projet.</p> <p>Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Être capable d'analyser des situations complexes.</p> <p>Connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles. Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de communication et d'adaptabilité.</p> <p>Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</p> <p>Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'Education nationale)</p> <p>Avoir une expérience en tant qu'enseignant dans l'A-SH et une connaissance experte des structures et dispositifs A-SH.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF. Il est vivement conseillé d'être titulaire du CAPPEI (ex CAPA-SH - CAEI ou CAPSAIS). Les personnels n'étant pas possession d'une certification peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter à cette certification.
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire la première année puis à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	REGIME DE CONGES	Conformément au cadre réglementaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier d'une lettre de motivation et un curriculum vitae</p> <p>Au service DPE 2 ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr</p>
	CONTACT	<p>M. Frédéric AZAIS, CT-ASH13: 06 34 18 52 44</p> <p>Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29</p>